



Le, 2 Octobre 2024

Courrier des syndicats représentatifs de l'association Aurore

A l'attention du Directeur Général de l'association Aurore,

Objet : Demande de mise en œuvre immédiate de la prime Ségur conformément à l'accord du 4 juin 2024.

Monsieur le Directeur Général,

Depuis la mise en place du Ségur, certains métiers, ont été exclus des bénéfices attendus. En réponse à cette situation, les syndicats et les salariés se sont mobilisés, ce qui a conduit à l'instauration d'un accord pour l'extension de la prime Ségur pour toutes et tous.

Le 4 juin 2024, l'extension du Ségur a été signé. L'arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif, dits accords BASS, généralise la prime Ségur aux personnels qui n'en ont pas bénéficié. Ce décret a été publié au journal officiel début Aout.

Lors du CSE de juillet, il a été évoqué par la direction que les versements pourraient commencer dès le mois d'octobre, avec un effet rétroactif au mois de janvier 2024. Alors que plusieurs associations à l'échelle nationale ont versé, soit totalement soit partiellement, le Ségur à leurs salariés, les salariés de l'association n'ont depuis la signature du décret rien reçu.

Lors du dernier CSE, nous avons été surpris d'apprendre qu'il n'y aurait aucune garantie de versement sans l'accord des financeurs. Cela signifie que sans cet accord, aucun salarié ne recevra les sommes dues.

Il n'est pas acceptable que les droits des salariés soient une variable d'ajustement aux problèmes fonctionnels de l'association. C'est d'autant plus urgent que la prime est attendue par les salariés les plus précaires.

C'est pourquoi, nous, syndicats CGT, Force Ouvrière et CFE/CGC, représentants des salariés de l'Association Aurore, souhaitons attirer votre attention sur cette question d'importance capitale : la mise en œuvre de la prime Ségur.

Cette prime, désormais inscrite dans la législation, doit être versée sans délai à hauteur de 183 euros à chaque employé(e) de notre association, sans exception. Nous insistons sur le caractère urgent et non négociable de cette demande, en vertu des droits fondamentaux des salariés.

Nous vous demandons l'ouverture rapide de discussions sur la question et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour FO

Cheikh Sylla

Vanessa Lamaire

Christopher Buisson

Pour La CGT

Sebastien Thidet

Christophe Mitton

Leila Bouaziz

Pour La CFE/ CGC

Sabine Casterman

Copie : Monsieur le Président du conseil d'administration

Copie : Mesdames, Messieurs, membres du conseil d'Administration

Copie : Madame Alexia Pescreminoz DRH de l'association

Copie : Madame Laura Frayssinet Responsable des affaires sociales

Copie : Aux directeurs et directrices de territoires

Copie : Le CSE

Copie : Les Délégués Syndicaux : Monsieur Sébastien Tidet, Monsieur Christophe Mitton, Monsieur Cheikh Sylla, Monsieur Christopher Buisson, Madame Leila Bouaziz, Madame Vanessa Lamaire, Madame Sabine Casterman.